

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Colloque Eau AMORCE

5 mai 2026



### ARTICLE 1 Application des CGV

Les présentes CGV sont applicables dans le cadre du colloque eau AMORCE 2026. Elles s'appliquent à compter de la date d'ouverture des inscriptions jusqu'à la clôture de l'événement, et à défaut de règlement à cette date, jusqu'à la réception du règlement du participant.

### ARTICLE 2 Formalité d'inscription

Seuls les formulaires d'inscription dûment complétés et proposés en ligne sur le site Internet d'AMORCE sont recevables. L'envoi du formulaire vaut acceptation des présentes conditions générales de vente. Seules ces présentes CGV font foi.

Toutes les inscriptions sont réalisées sous réserve des disponibilités et/ou de modifications de la part de l'organisateur.

### ARTICLE 3 Mode de paiement

Les modes de paiements acceptés sont :

- Par virement, effectué sur le compte bancaire de notre association

Crédit Mutuel					
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque 10278	Guichet 08922	N° compte 00022273705	Clé 49	Devise EUR	Domiciliation CCM GRENOBLE CENTRE EAUX CLAIRES
Identifiant international de compte bancaire					
FR76	IBAN (International Bank Account Number) 1027 8089 2200 0222 7370 549	BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A			
Domiciliation CCM GRENOBLE CENTRE EAUX CLAIRES 46 BOULEVARD JOSEPH VALLIER 38000 GRENOBLE 04 76 95 60 41			Titulaire du compte (Account Owner) AMORCE 18 RUE GABRIEL PERI 69100 VILLEURBANNE		
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous évitez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE					

- Par paiement en ligne : pour choisir ce mode de paiement envoyer un mail de demande à [colloque@amorce.asso.fr](mailto:colloque@amorce.asso.fr). Le lien de paiement vous sera envoyé en retour.

### ARTICLE 4 Date et conditions d'inscription

- Du 03/02/2026 au 28/04/2026 inclus :

L'inscription au tarif normal s'effectue en ligne sur le site internet d'AMORCE. Un devis peut être fourni sur demande à l'adresse mail [colloque@amorce.asso.fr](mailto:colloque@amorce.asso.fr).

- Inscription dans la catégorie « collectivités » :

L'inscription est validée à réception du bon de commande, qui doit comporter au moins :

- La raison sociale
- Le N° de SIRET
- Le montant conforme au tarif de l'inscription

Le Bon De Commande est à envoyer au plus tard le 28/04/2026 à l'adresse [colloque@amorce.asso.fr](mailto:colloque@amorce.asso.fr)

- Inscription dans la catégorie « partenaires » :

La facture est envoyée après la pré-inscription en ligne. L'inscription est validée à réception du règlement. Pour un règlement par virement, l'avis de virement est à envoyer au plus tard le 28/04/2026 à l'adresse mail [colloque@amorce.asso.fr](mailto:colloque@amorce.asso.fr).

➤ **Du 29/04/2026 au 05/05/2026 inclus :**

L'inscription en ligne au tarif normal ne sera plus disponible.

Il sera possible de participer au colloque eau AMORCE en payant le tarif majoré.

- Inscription dans la catégorie « collectivités » :

L'inscription est validée en signant une attestation sur l'honneur engageant à envoyer un bon de commande conforme au tarif majoré, sous 7 jours ouvrés, à l'adresse mail [colloque@amorce.asso.fr](mailto:colloque@amorce.asso.fr)

- Inscription dans la catégorie « partenaires » :

L'inscription s'effectue uniquement par paiement du tarif majoré par Carte Bancaire.

## ARTICLE 5 Tarifs

	<b>Tarif normal</b>	<b>Tarif majoré</b>
	Du 03/02/2026 au 28/04/2026 inclus	Du 29/04/2026 au 05/05/2026 inclus
<b>Tarif adhérent eau AMORCE</b>	225€ TTC	290€ TTC
<b>Tarif adhérent eau pack agent + élu</b>	340€ TTC	430€ TTC
<b>Tarif non-adhérent</b>	370€ TTC	480€ TTC
<b>Tarif non-adhérent pack agent + élu</b>	550€ TTC	700€ TTC

L'inscription inclut :

- L'accès au lieu et à toutes les animations et conférences sur la durée de l'évènement\*
- Le déjeuner du 5 mai 2026
- Les consommations d'accueil et des pauses

\* sur inscription, en fonction du nombre de places disponibles

Un tarif agent + élu est proposé pour les collectivités adhérentes et non-adhérentes à AMORCE. L'élu et l'agent doivent appartenir à la même collectivité. Les inscriptions

pour l'agent et l'élu doivent être effectuées en même temps afin que le tarif soit applicable. Une même collectivité peut bénéficier plusieurs fois de ce même tarif.

## **ARTICLE 6      Conditions d'annulation et/ou modification**

### **➤ Inscription réalisée entre le 03/02/2026 et le 28/04/2026 inclus :**

L'inscriptions est :

- Modifiable, changement de nom des participants et de participation aux ateliers
- Annulable et remboursable jusqu'au mardi 28 avril 2026 inclus.

L'annulation doit se faire obligatoirement par écrit et seulement à l'adresse email suivante : [colloque@amorce.asso.fr](mailto:colloque@amorce.asso.fr) (la date de l'envoi du mail fait foi).

### **➤ Inscription réalisée entre le 29/04/2026 et le 05/05/2026 inclus :**

L'inscription est :

- Modifiable, changement de nom des participants et de participation aux ateliers, parcours et visites)
- Annulable et non remboursable.

Une exception sera accordée en cas de présentation d'un justificatif dûment accepté par AMORCE (certificat médical, annulation de train de dernière minute, etc.).

## **ARTICLE 7      Accès à l'évènement**

L'évènement est accessible uniquement pour les participants dont l'inscription a été validée. L'accès sera donc refusé aux participants n'ayant pas rempli les conditions d'inscription de l'article 4.

## **ARTICLE 8      Transformation du format du colloque**

Si le contexte sanitaire ne permet pas le bon déroulement de l'événement, AMORCE se réserve le droit de transformer le format du colloque initialement organisé en présentiel en un événement distanciel. Une information écrite par email sera adressée aux participants inscrits. AMORCE précisera le cas échéant les modalités d'annulation et de remboursement.

## **ARTICLE 9      Gestion des données personnelles**

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal, et la Directive Européenne du 24 octobre 1995.

AMORCE collecte des informations personnelles relatives à l'utilisateur uniquement pour le besoin de certains services proposés par le site <http://www.amorce.asso.fr>, notamment lors de l'inscription à l'événement. L'utilisateur fournit ces informations en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie. Il est alors précisé à l'utilisateur du site <http://www.amorce.asso.fr> l'obligation ou non de fournir ces informations.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant,

en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Aucune information personnelle de l'utilisateur du site <http://www.amorce.asso.fr> n'est publiée à l'insu de l'utilisateur, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers.

Le site n'est pas déclaré à la CNIL car il ne recueille pas d'informations personnelles. Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.

## **ARTICLE 10 Droit à l'image**

En acceptant les présentes conditions générales de vente, le participant est averti – qu'en cas de prise de photos ou de vidéos – que son image est susceptible d'y figurer. En adhérant aux présentes conditions générales de vente, le participant autorise AMORCE à reproduire son image fixée dans le cadre de la promotion et la communication du colloque eau AMORCE 2026.

Cette autorisation emporte la possibilité pour AMORCE d'apporter à la fixation initiale de l'image du participant toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utile (notamment en l'utilisant, la publiant, la reproduisant, l'adaptant ou en la modifiant, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir).

Sauf accord exprès du participant, l'image de ce dernier ne pourra en aucun cas être utilisée et exploitée à des fins commerciales (par exemple promotion de partenaires commerciaux).

En acceptant les présentes conditions générales de vente, le participant consent uniquement à l'utilisation, par AMORCE, de son image afin qu'AMORCE puisse promouvoir et communiquer sur l'événement du colloque eau AMORCE 2026 auquel le participant aura participé.